Envoyé en préfecture le 05/01/2024
Reçu en préfecture le 05/01/2024
Publié le 09/01/2024
ID : 031-200023596-20231211-422-DE

Toulouse, le 11 décembre 2023

Décision prise par le Président de Réseau31

Décision n°20231211 – n°422

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical ;

Vu l'arrêté n° A20220601-76 portant abrogation de l'arrêté n° A20210108-03 et délégation de fonction à Monsieur Rémi RAMOND ;

Considérant le point A4-2 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition d'un véhicule Renault Trafic Fourgon L1H1 d'occasion;

décide

Article unique : de mener une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence, conformément à l'article R 2122-1 du code de la commande publique, afin de procéder à l'acquisition d'un véhicule Renault Trafic Fourgon L1H1 d'occasion.

Rémi RAMOND
Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président